

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **20 janvier 2016 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC- 754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Jean-Pierre Vallée	préfet
Alexandre Cusson	maire de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jocelyn Chamberland	représentant de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet.

Également présents :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Chantal Verville, adjointe à la direction

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et présences**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du conseil du 16 décembre 2015**
- 4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 1^{er} décembre 2015**
- 5. MRC de Drummond, jour après jour...**
- 6. Finances**
 - A) Comptes à payer - dépôt
 - B) Autorisation de suivis budgétaires 2016
 - B.1) Corporation de développement communautaire
 - B.2) Comptoir alimentaire Drummond
 - C) Cotisation FQM 2016
- 7. Administration**
 - A) Droit de retraits exercés pour 2016
 - B) Règlements de répartition des sommes à percevoir par les municipalités en 2016 / Adoption

- C) Comité de financement
 - C.1) Constitution
 - C.2) Nominations des membres
- D) PADF / Désignation de la MRC de l'Érable
- E) Règlement MRC-757, amendement / Avis de motion

8. Évaluation

- A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

9. Aménagement

- A) Rapport du comité d'aménagement (CAM)
- B) Rapport du comité consultatif agricole (CCA)
 - B.1) Demande d'avis préliminaire pour une demande soumise à la CPTAQ / L'Avenir
- C) Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme
 - C.1) L'Avenir
 - C.1.1) Règlement no 688-15
Régulariser un usage «camping» dans la zone A6
 - C.1.2) Règlement no 690-15
Autoriser des lots de forme irrégulière respectant certaines exigences
- D) Plan de développement de la zone agricole (PDZA) / Appui
- E) Entente de services d'inspection et d'urbanisme / Mun. de Lefebvre / Autorisation de signature
- F) Nominations d'un inspecteur régional et d'un inspecteur régional adjoint

10. Gestion des cours d'eau

11. Matières résiduelles

- A) Ressourcerie Transition / Dépôt du rapport au 31 décembre 2015

12. Sécurité publique

- A) Rapport du comité de sécurité publique

13. Développements économique, social et culturel

- A) Rapport du comité culturel

14. Rapports de comités autres et représentations

- A) Autres

15. Correspondance

- A) Demande d'appui
- B) Information générale

16. Divers

- A) SHQ / Révision des programmes

17. Période de questions

18. Levée de la séance

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

MRC11232/01/16

Il est proposé par André Deslauriers
Appuyé par Robert Boucher
Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance en déplaçant les points 6 B.1 et 6 B.2 après l'adoption des règlements (7B).

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2015 MRC11233/01/16

Il est proposé par Félicien Cardin
Appuyé par Michel Bourgeois
Et résolu

Que le conseil adopte et signe tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 16 décembre 2015.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2015

La secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 1^{er} décembre 2015 tel qu'adopté par ce dernier.

5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 19 janvier 2016, est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2016. Il n'y a pas de question.

JANVIER 2016

Factures incompressibles acquittées	480 266,82 \$
Factures approuvées	64 584,03 \$
Rémunérations	5 305,38 \$
Allocations de dépenses	2 653,69 \$
Remboursement des dépenses	0,00 \$

C) COTISATION FQM 2016

MRC11234/01/16

Partie I - Administration générale FQM & Congrès

Il est proposé par Marcel Bergeron
Appuyé par Marie-Andrée Auger
Et résolu

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

FQM (contribution 2016, taxes incluses)	29 325,27 \$
Total :	29 325,27 \$

ADOPTÉ

7. ADMINISTRATION

A) DROIT DE RETRAITS EXERCÉS POUR 2016

MRC11235/01/16

ATTENDU QUE les municipalités de Durham Sud et de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village ont exercé leur droit de retrait de certaines parties de budgets incluses aux prévisions budgétaires 2016 adoptées par la MRC de Drummond le 25 novembre 2015, en respect des articles 188 et 188.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et qu'ils ont transmis une résolution conformément à la Loi;

ATTENDU QU'à compter de cette transmission, les représentants des municipalités concernées cessent de participer aux délibérations du conseil de la MRC qui portent sur l'exercice de la fonction faisant l'objet du retrait (article 188.1 de la LAU);

ATTENDU QUE la partie X Subventions CM fait l'objet de l'exercice de ces droits de retrait et qu'il y a lieu, conséquemment, de redéfinir les montants des subventions prévues pour chaque organisme retenu;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

D'autoriser la distribution des montants des subventions selon la répartition apparaissant au tableau suivant et que le projet de règlement MRC-785 soit ajusté en conséquence :

Retraits 2016				
Subventions CM- MRC-785	Avant retrait	Municipalité concernée	Montant retiré	Après retrait
CDC Drummond	10 000 \$	Durham-Sud et NDBC vil.	327,76 \$ 339,66 \$	9 332,58 \$
Autre	5 000 \$	Durham-Sud et NDBC vil.	163,88 \$ 169,83 \$	4 666,29 \$
Chambre de commerce (adhésion)	3 123 \$	Durham-Sud et NDBC vil.	183,73 \$ 183,73 \$	2 755,95 \$

ADOPTÉ

B) **ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE RÉPARTITION DES SOMMES À PERCEVOIR PAR LES MUNICIPALITÉ EN 2016**

Règlement MRC 775 - Partie I – Administration générale

mrc11236/01/16

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le règlement MRC-775 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le traitement des élus, la gestion financière et administrative, la législation, le greffe, la gestion du personnel, l'aménagement, le soutien aux comités et la bâtisse et d'autres fonctions, comportant des revenus et dépenses de 2 052 696 \$ soit adopté. Copie du règlement MRC- 775 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

***Règlement MRC 776 - Partie I – Administration générale FQM - Congrès** **mrc11237/01/16**

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le règlement MRC-776 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'adhésion à la FQM et le congrès de la FQM et comportant des revenus et dépenses de 30 043 \$ soit également adopté. Copie du règlement MRC- 776 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

Règlement MRC 777 - Partie II – Programme Rénovation

mrc11238/01/16

Il est proposé par André Deslaurier

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le règlement MRC-777 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant les différents programmes de rénovation et comportant des revenus et dépenses de 224 000 \$ soit adopté. Copie du règlement MRC- 777 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

Règlement MRC 778 - Partie III – SDED

mrc11239/01/16

Il est proposé par Alexandre Cusson
Appuyé par Jean-Guy Hébert
Et résolu

Que le règlement MRC-778 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le soutien financier de la SDED et d'autres fonctions et comportant des revenus et dépenses de 1 054 343 \$ soit adopté. Copie du règlement MRC- 778 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

Règlement MRC 779 - Partie IV – Subventions MRC

mrc11240/01/16

Il est proposé par Carole Côté
Appuyé par Robert Boucher
Et résolu

Que le règlement MRC-779 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant des contributions diverses et comportant des revenus et dépenses de 197 391 \$ soit adopté. Copie du règlement MRC- 779 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

Règlement MRC 780 - Partie V – Matières dangereuses

mrc11241/01/16

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Jean Parenteau
Et résolu

Que le règlement MRC-780 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses relatives à un service associé à la gestion des matières dangereuses et comportant des revenus et dépenses de 33 623 \$ soit adopté. Copie du règlement MRC- 780 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

Règlement MRC 781 - Partie VI – Écocentre

mrc11242/01/16

Il est proposé par Benoit Bourque
Appuyé par Alexandre Cusson
Et résolu

Que le règlement MRC-781 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le fonctionnement de l'Écocentre et comportant des revenus et dépenses de 680 000 \$ soit adopté. Copie du règlement MRC- 781 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

Règlement MRC 782 - Partie VII – Enfouissement – Recyclage

mrc11243/01/16

Il est proposé par André Deslauriers
Appuyé par Daniel Lafond
Et résolu

Que le règlement MRC-782 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'enfouissement et le recyclage des matières résiduelles et comportant des revenus et dépenses de 1 908 426 \$ soit adopté. Copie du règlement MRC- 782 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

Règlement MRC 783 - Partie VIII – Cours d'eau**mrc11244/01/16**

Il est proposé par Marie-Andrée Auger
 Appuyé par Michel Noël
 Et résolu

Que le règlement MRC-783 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la gestion des cours d'eau et d'autres fonctions et comportant des revenus et dépenses de 217 554 \$ soit adopté. Copie du règlement MRC- 783 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ***Règlement MRC 784 - Partie IX – Évaluation foncière****mrc11245/01/16**

Il est proposé par Marcel Bergeron
 Appuyé par Michel Bourgeois
 Et résolu

Que le règlement MRC-784 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'évaluation foncière soit la tenue à jour, l'équilibrage et autres responsabilités des municipalités régies par le *Code municipal* et comportant des revenus de 548 994 \$ et des dépenses de 548 994 \$ soit adopté. Copie du règlement MRC- 784 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ***Règlement MRC 785 - Partie X – Subventions CM****mrc11246/01/16**

Il est proposé par Carole Côté
 Appuyé par Jean-Guy Hébert
 Et résolu

Que le règlement MRC-785 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la contribution à différents organismes des municipalités régies par le *Code municipal* et comportant des revenus et dépenses de 61 755 \$ soit adopté. Copie du règlement MRC- 785 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ***Règlement MRC 786 - Partie XI – Inspection bâtiments****mrc11247/01/16**

Il est proposé par Benoit Bourque
 Appuyé par Michel Noël
 Et résolu

Que le règlement MRC-786 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'inspection en environnement, des bâtiments et d'autres fonctions et comportant des revenus et dépenses de 51 730 \$ soit adopté. Copie du règlement MRC- 786 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

* Exclut la Ville de Drummondville

6.B) AUTORISATION DE SUIVIS BUDGÉTAIRES 2016**6.B.1) Corporation de développement communautaire****mrc11248/01/16**

Partie X – Subvention CM

Il est proposé par Alexandre Cusson
 Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau
 Et résolu

D'autoriser le versement au montant de 9 332,60 \$ à la CDC Drummond inc. pour l'année 2016 payable en un versement en janvier 2016 à même la Partie X Subvention CM des prévisions budgétaires 2016.

ADOPTÉ

6.B.2) Comptoir alimentaire Drummond**mrc11249/01/15**

Partie X – Subvention CM

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

D'autoriser le versement au montant de 5 000 \$ au Comptoir alimentaire Drummond pour l'année 2016 en un versement payable en janvier 2016 à même la Partie X Subvention CM des prévisions budgétaires 2016.

ADOPTÉ**C) COMITÉ DE FINANCEMENT****C.1) Constitution****mrc11250/01/16**

ATTENDU la signature d'une entente de Fonds de développement des territoires, en juillet 2015, entre la MRC de Drummond et le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du Territoire, par laquelle la MRC doit affecter une partie du Fonds que lui délègue le ministre au financement de toute mesure de développement local et régional;

ATTENDU QU'en vertu de l'Entente et de l'article 126.2 de la *Loi sur les Compétences municipales* par lequel une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire, elle peut également confier, à un comité qu'elle constitue à cette fin, suivant les conditions et les modalités qu'elle détermine, la sélection des bénéficiaires de toute aide financière qu'elle peut accorder selon les mesures de développement local et régional qu'elle a déterminées et qu'elle peut fixer les règles de composition et le mode de fonctionnement du comité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 82 du *Code municipal du Québec*, un conseil peut nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenables, avec pouvoir d'examiner et étudier une question quelconque, ces comités devant rendre compte de leurs travaux par des rapports signés par leur président ou la majorité de leurs membres;

ATTENDU QUE, dans le cas d'un comité nommé par le conseil d'une municipalité régionale de comté dont le territoire comprend celui d'une ville-centre au sens du paragraphe 9.1° de l'article 1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), un des membres doit être un représentant de la ville-centre, à moins que celle-ci n'y ait renoncé au préalable;

ATTENDU la recommandation du comité administratif et de planification et les discussions effectuées au préalable avec les membres du conseil;

Il est proposé par Mario Van Doorn

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

De constituer le comité d'analyse des demandes de financement, lequel est régi par des règles jointes à la présente et définies sous le nom de *Règles de fonctionnement du comité d'analyse des demandes de financement*.

De procéder à la nomination de cinq membres en respect des règles de fonctionnement.

ADOPTÉ**C.2) Nomination des membres****mrc11251/01/16**

ATTENDU la constitution, par la MRC de Drummond le 20 janvier 2016, du comité d'analyse des demandes de financement, lequel est régi par des règles définies sous le nom de *Règles de fonctionnement du comité d'analyse des demandes de financement*;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination de cinq membres en respect des règles de fonctionnement adoptées par le conseil de la MRC;

ATTENDU QU'un représentant de la ville-centre est d'office membre du comité à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (*article 82 Code Municipal du Québec*);

ATTENDU les discussions des membres du conseil quant à la composition du comité;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

Que les membres du conseil suivants soient nommés membres du comité d'analyse des demandes de financement :

- Suzanne Pinard Lebeau
- Jean-Guy Hébert
- Alexandre Cusson
- André Deslauriers
- Robert Boucher

ADOPTÉ

D) PADF

Désignation de la MRC de l'Érable

mrc11252/01/16

ATTENDU la correspondance de Mme Cécile Tremblay, directrice générale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), relative à la mise en place du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), confirmant un montant de 50 000 \$, pour la région du Centre-du-Québec pour l'année financière 2015-2016;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire est accordée sur une base régionale, les MRC de la région doivent désigner celle qui sera mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du PADF et agir à titre de répondante auprès du MFFP;

ATTENDU QUE l'ensemble des MRC d'une même région doit signer l'entente;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

De désigner la MRC de l'Érable pour administrer les sommes consenties dans le cadre du PADF et agir à titre de répondante auprès du MFFP et d'autoriser le préfet, à signer l'entente, pour elle et en son nom, et, généralement à faire le nécessaire.

ADOPTÉ

E) RÈGLEMENT MRC-757 AVIS DE MOTION

Ce point a été reporté à une prochaine séance du conseil.

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} janvier 2016 est déposé. Il n'y a pas de question.

9. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

Prenant la parole, M. Alexandre Cusson dépose et présente les sujets abordés lors de la réunion du 13 janvier dernier du comité d'aménagement (CAM).

B) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Prenant la parole M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe les membres du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 14 janvier dernier de son comité, à savoir :

Analyse de la conformité des règlements

Tous les projets suivants étaient conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 197-2016 Saint-Guillaume
- Règlement no 2016-03-808 Wickham

B.1.) Demande d'avis préliminaire pour une demande soumise à la CPTAQ, L'Avenir
mrc11253/01/16

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir requiert l'appui de la MRC de Drummond dans un dossier d'une demande d'autorisation soumise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant à aménager une descente à bateaux pour accéder à la rivière Saint-François ainsi qu'un chemin d'accès et un stationnement sur le lot 21-4 d'une superficie de 2 542,5 m²;

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif agricole (CCA) le 14 janvier 2016 sur cet objet;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et du règlement de contrôle intérimaire de la MRC;

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

D'informer la CPTAQ que la MRC de Drummond appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole de Québec laquelle est conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures du règlement de contrôle intérimaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

C) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

C.1) L'Avenir

C.1.1) Règlement no 688-15 **mrc11254/01/16**

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a transmis pour approbation son règlement no 688-15 amendant son règlement de zonage no 654-12;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de régulariser un usage « camping » dans la zone A6;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Thérèse Francoeur

Appuyé par Alexandre Cusson

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 688-15 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de L'Avenir, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 688-15 à la municipalité de L'Avenir.

ADOPTÉ

C.1.2) Règlement no 690-15 **mrc11255/01/16**

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a transmis pour approbation son règlement no 690-15 amendant son règlement de lotissement no 655-12;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'autoriser des lots de forme irrégulière respectant certaines exigences;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

ATTENDU les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 8 décembre 2015, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 690-15 modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de L'Avenir, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 690-15 à la municipalité de L'Avenir.

ADOPTÉ

D) PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Appui**mrc11256/01/16**

ATTENDU QUE la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) fait partie du plan stratégique 2015-2017 adopté le 25 juin 2015 par le conseil de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE le PDZA vise un exercice de concertation régionale impliquant les intervenants du milieu;

ATTENDU QUE le PDZA constitue notamment un document axé sur le développement et la réalisation d'actions concrètes pour développer de façon durable la zone et les activités agricoles;

ATTENDU QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a lancé récemment un nouvel appel de propositions pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole, la date butoir étant fixée au 12 février prochain;

ATTENDU la recommandation positive du comité administratif et de planification du CAP, du comité d'aménagement et du comité consultatif agricole pour la réalisation d'un PDZA et pour le dépôt de la candidature de la MRC à l'appel de proposition du MAPAQ afin de bénéficier d'un financement pour soutenir la MRC dans son élaboration;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De confirmer la volonté du conseil de la MRC de Drummond d'aller de l'avant avec la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole pour son territoire et de déposer sa candidature dans le cadre de l'appel de propositions du MAPAQ.

De joindre cette résolution au dossier de la MRC à transmettre au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

ADOPTÉ

E) ENTENTE DE SERVICES D'INSPECTION ET D'URBANISME

Municipalité de Lefebvre / Autorisation de signature**mrc11257/01/16**

ATTENDU QU'en vertu d'une entente signée en novembre 2001, la municipalité de Lefebvre utilise le service d'inspection et d'urbanisme de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'il est pertinent de remplacer toutes ententes relatives au service d'inspection et d'urbanisme pour l'adapter au contexte et aux besoins actuels de la municipalité ;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond et la municipalité de Lefebvre, parties à l'entente, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente de services en matière d'inspection et d'urbanisme;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que la présente résolution abroge toute autre résolution précédente concernant le service d'inspection et d'urbanisme de la MRC de Drummond.

D'autoriser la conclusion de la nouvelle entente ci-annexée faisant partie intégrante de la présente résolution et d'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉ

F) NOMINATION D'UN INSPECTEUR RÉGIONAL

MRC11258/01/16

ATTENDU QU'en vertu du règlement de contrôle intérimaire MRC-134 tel qu'amendé, le conseil de la MRC de Drummond doit désigner un inspecteur régional chargé de veiller à l'application dudit règlement dans chaque municipalité locale de la MRC, l'aménagiste étant habituellement nommé pour remplir ce rôle;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Philippe Langlois n'est plus à l'emploi de la MRC et qu'il y a lieu de nommer un successeur;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

De nommer l'aménagiste de la MRC de Drummond, madame Audrey-Ann Jacob, en tant qu'inspectrice régionale.

ADOPTÉ

NOMINATION D'UN INSPECTEUR RÉGIONAL SUPPLÉANT

MRC11259/01/16

ATTENDU QU'en vertu du règlement de contrôle intérimaire MRC-134 tel qu'amendé, le conseil de la MRC de Drummond peut désigner un inspecteur régional suppléant chargé d'aider l'inspecteur régional et de veiller à l'application dudit règlement dans chaque municipalité de la MRC;

ATTENDU QUE les municipalités suivantes ont signé un protocole d'entente de services avec la MRC de Drummond concernant les services d'inspection sur leur territoire : St-Bonaventure, St-Pie-de-Guire, St-Edmond-de-Grantham, Durham-Sud et Lefebvre;

ATTENDU QUE le contrat avec la firme Gestim inc. est terminé, suite à l'embauche, par la MRC, d'un inspecteur en bâtiments et environnement;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

De nommer monsieur Alexandre Parent comme inspecteur en bâtiments et environnement à la MRC de Drummond, plus particulièrement pour les municipalités de St-Bonaventure, St-Pie-de-Guire, St-Edmond-de-Grantham, Durham-Sud et Lefebvre ou toute autre municipalité qui pourrait convenir d'une entente de services avec la MRC.

Que M. Parent soit également nommé pour agir à titre d'inspecteur régional suppléant (inspecteur municipal) sur le territoire de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

10. GESTION DES COURS D'EAU

Aucun sujet n'est discuté.

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

A) RESSOURCERIE TRANSITION

Dépôt du rapport au 31 décembre 2015

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de la Ressourcerie Transition pour information.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le rapport du comité de sécurité publique du 17 décembre dernier est déposé par Monsieur Mario Van Doorn. Il n'y a pas de question.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) RAPPORT DU COMITÉ CULTUREL

Aucun rapport n'est déposé ce mois-ci

14. RAPPORTS DE COMITÉS AUTRES ET REPRÉSENTATIONS

A) AUTRES

Aucun rapport n'est déposé.

15. CORRESPONDANCE

A) DEMANDES D'APPUI

Aucune demande d'appui n'est proposée par les membres du CAP.

B) INFORMATION GÉNÉRALE

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois de décembre et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

16. DIVERS

Aucun dossier n'est traité.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC11260/01/16

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Alexandre Cusson

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 55.

Jean-Pierre Vallée
Préfet

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière